

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**

Nombre de conseillers	-	DELIBERATION 037 -07-2026
- en exercice 15		Séance du lundi 6 juillet 2026 à 8 heures 30
- présents 11		
- votants 13		Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
- Pour 15		convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
- Contre 0		session ordinaire à la mairie de DAGLAN
- Abstention 0		sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 6 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de DAGLAN dûment convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de M. Pascal DUSSOL, Maire.

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie- Hélène, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse, Karine PICADOU, conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Thierry VERNET à Maurice LAPOUGE

EXCUSÉS : Déborah LECLERCQ, Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Hélène VASSEUR est élue secrétaire de séance.

SUBVENTION SPA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le courrier en date du 6 mai 2026 de Monsieur Eric DELUGIN, directeur de la SPA de Bergerac reçu par mail ;

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention formulée par l'association précitée a été transmise en mairie. Aucun montant n'est indiqué dans la demande de subvention, étant précisé que le montant est laissé à la libre décision des élus.

L'association a pour objectif de mener plusieurs actions au quotidien telles que, enquêtes dans le cadre de la maltraitance animale, accueil et remplacement d'animaux abandonnés, sensibilisation dans les établissements publics ou privés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'octroyer une subvention de 100 € à l'association SPA de Bergerac
- Cette somme sera mandatée sur le compte 65748 du budget 2026

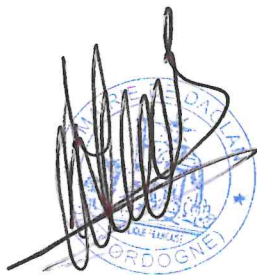
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 6 juillet 2026

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE DAGLAN" and "65748" at the bottom.

La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.